

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 20 (1996)
Heft: 4

Artikel: Formation musicale en Argovie - la deuxième étape
Autor: Haefeli, Toni
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-958678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Formation musicale en Argovie – la deuxième étape

A l'occasion du congrès «Possibilités de formation musicale en Argovie» qui s'est déroulé le 8 mai 1996 au château de Lenzbourg (voir «Animato» 96/3), Albert Hauser dressa un aperçu historique des objectifs qui furent présentés en 1971 lors des discussions de Stäpfelhaus. En prolongement de cette rétrospective, Toni Haefeli, qui exerce depuis 1973 divers activités dans le domaine de l'éducation musicale en Argovie (notamment comme professeur à l'école normale et au Didaktikum, directeur d'école de musique, membre fondateur et membre du comité de l'Association Argovienne des Ecoles de Musique, rédacteur du programme d'enseignement de la musique à l'école publique) tourna son regard vers l'avenir et conclut son exposé par un catalogue de demandes concrètes.

Résumons d'abord ce que l'initiative exemplaire, et qu'on ne louera jamais assez, de 1971 a permis de mettre sur pied avec succès: analyse de l'éducation musicale en Argovie par Hansjörg Riniker; fondation d'écoles de musique, du cours musical de base CB (Musikalisches Grundschul MGS) ainsi que d'un institut argovien-soleurois de formation pour les enseignants du CB; mise en place de la commission scolaire et du Conseil argovien de la musique (qui a cependant été dissout entre-temps); élargissement de l'enseignement instrumental du secondaire (Oberstufen-Instrumentalunterricht OSU) aux écoles du niveau secondaire I, exigences élémentaires et étendues et – beaucoup plus tard – du choix des instruments. Elle a aussi indirectement conduit à la reconnaissance de la musique comme branche alternative de maturité.

N'ont en revanche pas pu être réalisées les propositions de 1971 demandant un soutien étatique notable des écoles de musique et du CB, la mise en place d'un délégué argovien à l'éducation musicale et d'un inspecteur spécialisé, l'augmentation de la durée des leçons OSU, l'intégration de l'enseignement instrumental dans les branches des trois dernières années d'école primaire, l'intensification de la formation musicale des maîtres et des maîtres primaires, la création d'un centre de formation musicale continue et d'une académie de musique argovienne (conservatoire).

La musique et l'éducation musicale se transforment

Au cours des vingt dernières années, l'éducation musicale en Argovie a également subi des transformations qui ne peuvent être ni directement ni indirectement ramenées à 1971. Ainsi, les initiateurs de 1971 – je dis cela sans porter le moindre jugement de valeur – paraissent encore d'un concept musical basé essentiellement sur le chant et la théorie musicale s'y rapportant. Entre-temps, une nouvelle génération de pédagogues s'occupa dans les années 1980 de la branche musicale lors de l'établissement des programmes d'enseignement, la majorité d'entre eux ayant une conception bien plus large de la musique et de l'éducation musicale. D'autre part, le monde, et particulièrement le monde des médias, dont la musique représente une partie extrêmement importante, s'est transformé de façon fondamentale et avec une rapidité telle qu'il fallait et qu'il faut toujours réagir d'une manière critique à cet égard.

Ainsi, le nouveau programme d'enseignement argovien pour la musique part du principe que tous les domaines d'étude et les différentes formes d'approche de la musique doivent être considérés comme étant d'importance égale et marqués de leurs propres spécificités didactiques. Ce faisant, il faut être conscient des rapports existant entre les activités musicales et attirer l'attention sur ceux-ci. Ce modèle se base sur la systématique développée par Dankmar Venus en 1970 (production, reproduction, réception, transposition et réflexion) que je trouve, malgré d'éventuelles objections, encore toujours fondamentale et utilisable et qui est à la base de nombreux moyens d'enseignement de la musique. Egalité entre tous les champs d'étude ne signifie pas que certains aspects ne puissent être accentués: l'audition par exemple, qui, en tant que rapport fondamental avec la musique, est un élément essentiel lors de toute activité et forme d'approche musicales, de sorte que chaque enseignement de la musique est à chaque instant aussi un enseignement de l'audition; la création (expérimentation, improvisation et composition), qui doit absolument accompagner la reproduction; la musique instrumentale, qui occupe aussi dans la branche scolaire musique une place importante, de sorte que des connaissances instrumentales doivent être intégrées à l'enseignement; la musique contemporaine, qui devrait enfin prendre la place qui lui revient dans l'enseignement; l'élargissement nécessaire des préférences musicales des élèves; la théorie musicale enfin, qui ne consiste pas seulement en étude des tonalités et en «cerce des quintes»...

L'enseignement instrumental aussi est avant tout un enseignement de la musique à l'aide d'un instrument, qu'on souhaite choisir par l'élève, et avec le privilège des leçons individuelles. La majorité des personnes qui suivent l'enseignement instrumental ne s'occuperont par la suite

plus professionnellement de musique et ne joueront souvent malheureusement plus d'un instrument; c'est pourquoi il s'agit avant tout de former ici des auditeurs et des auditeurs curieux, ouverts, critiques et actifs, qui découvrent et préservent la musique comme un enrichissement et même une partie importante de leur vie et comme un élément d'organisation de leurs loisirs. Par conséquent, il faut que l'enseignement instrumental ne se limite pas à l'aspect technique, mais qu'il intègre également la formation de l'oreille, le chant, l'improvisation, la composition, le mouvement, la notation et les musiques les plus diverses possible. Il devrait également avoir de multiples facettes, de manière à encourager pour toute une vie l'amour de la musique instrumentale et d'ensemble. Il va de soi que les quelques rares élèves qui souhaitent devenir musiciens professionnels doivent être pris en charge de manière optimale.

Avec le programme d'enseignement, nous avions également demandé une introduction obligatoire à cette branche de conception entièrement nouvelle ainsi que du matériel, et certains d'entre nous même une méthode d'enseignement. Pour autant que je puisse m'en rendre compte, l'introduction a démarré d'une manière réjouissante et continue à se poursuivre. Les nombreuses voix qui se sont élevées contre le nouveau programme d'enseignement – ce qui est normal lors d'une transformation aussi fondamentale d'un branche – ne s'expriment plus en public; l'évaluation en cours dira si cela correspond également à la conviction intime des enseignants. Jusqu'à présent, aucune méthode argovienne d'enseignement de la musique n'a été réalisée; à mon avis, on n'a pas à le regretter, car il en existe suffisamment de bonnes et les méthodes cantonales spécifiques sont en fait une absurdité du point de vue économique et un gaspillage des ressources créatrices.

Deux réalités argoviennes de la formation musicale...

L'essor des écoles de musique et du CB, la fondation de l'Association Argovienne des Ecoles de Musique (Vereinigung Aargauischer Musikschulen VAM) et de la Commission de musique scolaire avec l'ensemble de leurs initiatives sont aussi réjouissantes que leurs conséquences problématiques. Ainsi, deux réalités importantes et souvent séparées de l'éducation musicale se sont développées: d'une part la branche musique à l'école publique, obligatoire et réglementée par le canton, et d'autre part l'offre des écoles de musique, facultative et réalisée par les communes. Le CB se situe entre les deux au point de vue de l'organisation, avec d'innombrables modèles différents. Les initiateurs de 1971 avaient donc absolument raison lorsqu'ils réclamaient un délégué cantonal de l'éducation musicale à la Bâle-Campagne ainsi qu'une réglementation et un soutien cantonal des écoles de musique et du CB. Dans le milieu des années 80, la VAM a tenté avec son propre modèle de résoudre les problèmes et d'aboutir quasiment à la réalisation de tout ce qui était déjà en suspens en 1971.

...et les postulats

Quel qu'ait été le jugement porté sur ce modèle VAM, comme on l'appelle, il faut faire en sorte que ses buts soient acceptés et qu'une version modifiée soit préparée et enfin appliquée politiquement. Un nouveau projet devra lui aussi partir du principe que les écoles de musique doivent disposer d'une organisation faîtière cantonale qui réglemente les conditions-cadre (par ex. obligation des communes à avoir une école de musique ou à participer à une école régionale), l'uniformisation des programmes d'enseignement, de la rémunération et des exigences posées aux enseignants, l'inspecteur spécialisé, etc.; ce projet ne devra pas pour autant mettre en danger l'autonomie communale (partielle) des écoles de musique ou leurs activités spécifiques (par ex. la nécessaire ouverture aux adultes). Un modèle de financement prévoyant une participation à parts égales des parents, des communes et du canton depuis l'école enfantine jusqu'à la maturité ou à la fin de l'apprentissage permettrait d'une part de soulager les communes, les parents des élèves suivant l'école primaire et les apprentis, et il engagerait d'autre part le canton et les parents de collégiens sans les charger exagérément. Il aurait fallu prendre cette mesure depuis long-

temps, mais celle-ci s'avère d'autant plus nécessaire à l'heure où l'éducation et la culture connaissent des réductions financières. Elle permettrait aussi d'éviter qu'en période difficile les communes effectuent simplement des coupes inadmissibles au niveau de leurs écoles de musique. De plus, la collaboration entre écoles publiques et écoles de musique serait institutionnalisée; les synergies pourraient ainsi être utilisées d'une manière planifiée. L'idée de l'OSU – historiquement un fait unique et défendable – serait donc adaptée à la nouvelle réalité (et à celle des écoles de musique), démocratisée et étendue à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire, école primaire comprise, de même – et j'y tiens – qu'aux apprentis. Par ce biais, la coordination entre l'OSU et les écoles de musique serait automatiquement réalisée – puisque l'exception OSU n'existerait plus; d'autre part le problème de la durée trop courte des leçons, sans cesse critiquée, et celui du choix cantonal toujours limité des instruments (du moins pour l'OSU, la situation est meilleure au niveau des gymnases) trouveraient ainsi une solution élégante. Un délégué cantonal pourrait être à la base de nouvelles impulsions, et l'OSU ainsi que tout autre enseignement instrumental soutenu par le canton pourraient enfin être pris en charge et accompagnés par des inspectrices ou des inspecteurs spécialisés.

Le cours musical de base (CB)

J'aimerais tout spécialement me pencher sur le CB, étant donné qu'il représente une base fondamentale pour l'ensemble des efforts d'éducation musicale et que la délimitation des tâches ainsi que la collaboration entre le CB et la branche musique à l'école publique sont des aspects particulièrement importants. Celles-ci s'avèrent difficiles, voire impossibles du moment que le CB est organisé de manière très différente dans le canton: le CB peut être proposé par les écoles de musique, par la communauté scolaire, ou pas du tout; il est ou n'est pas intégré dans le programme d'enseignement; il est obligatoire ou facultatif, gratuit à cher, dure un ou deux ans, à raison d'une ou deux heures par semaine, commence à l'école enfantine ou à l'école primaire, et est suivi – là où il est réalisé – par un

nombre d'élèves oscillant entre 30 et 100 pour cent de l'ensemble des enfants en scolarité obligatoire.

C'est pourquoi il faut s'efforcer de faire suivre la première étape de 1971 – la création du CB – par une seconde: son intégration à l'école publique en tant que branche obligatoire et gratuite. Le CB devrait être proposé en première et deuxième année primaire à raison d'un minimum une, de préférence deux heures hebdomadaires. L'enseignement devrait être réparti en demi-classes et se dérouler dans des locaux appropriés; il devrait être assuré par des enseignants qualifiés, dont la formation correspondrait à peu près au modèle de l'académie de musique de Bâle, et être complété par des contenus médicaux-pédagogiques. Enseignants du CB, maîtres primaires et thérapeutes (dyslexie, logopédie, psychologie scolaire) devraient travailler en étroite collaboration.

J'aimerais vous présenter les raisons qui nous poussent à demander la prise en charge du CB par le canton: je suis fermement convaincu que tous les enfants ont un don musical; c'est-à-dire qu'ils sont à la base ouverts à la musique, celle-ci les intéresse, ils y prennent plaisir. La musicalité, comme la mémoire, l'intelligence et la capacité d'apprendre, est une faculté commune à tous et susceptible d'être développée; c'est pourquoi l'important dans l'enseignement de la musique, comme dans tout autre enseignement, n'est pas le don propre de l'enseignant, mais la faculté qu'il a de susciter le don; et comme toute personne non handicapée apprend à parler, à lire, à écrire, à compter, chacun devrait de même apprendre à être actif dans divers domaines musicaux. La musicalité – ce terme, loin de représenter une entité, constitue bien plus une construction idéologique très discutée – est un ensemble extrêmement complexe, recouvrant des capacités très diverses et diversement réparties qu'un enseignement musical responsable doit déceler et encourager de manière individuelle. A l'avenir, «je ne sais pas lire» et «je ne connais rien à la musique» doivent désigner des déficits aussi graves l'un que l'autre.

La musique est une réalité sociale très forte, importante pour chaque être humain dans son ambivalence: positive lorsqu'elle est pratiquée d'une manière active et consciente, elle peut être

Atelier de musique pour instruments à vent en bois, cor et contrebasse

Vendredi, 30 août, 10h30
au dimanche, 1er septembre 1996, 14h

avec

OMNIBUS WIND ENSEMBLE Uppsala
(13 musiciens)

Direction: **Runo Ericksson**

La musique moderne interprétée par un ensemble de bois. Introduction à l'improvisation pour musiciens de musique classique pour instruments à vent (bois et cor). Complexité du rythme dans la musique contemporaine.

Frais de participation Fr. 150.- / Inscription jusqu'au 20 août 1996

Information et Inscription
ARC Romainmôtier, case postale
1323 Romainmôtier
Téléphone +41 24 53 19 19
Téléfax +41 24 53 19 21

arc

MIGROS
Pour-cent culturel

négalive par sa présence médiatique et par son pouvoir potentiel de manipulation. C'est pourquoi il existe un droit de l'homme à une instruction musicale dont chaque enfant peut et doit profiter. Le CB encourage de façon particulièrement judicieuse et efficace l'éducation musicale générale en début de scolarité, raison pour laquelle il doit, au même titre que les autres branches que nous considérons comme importantes, être gratuitement ouvert à tous les enfants – autrement dit: il fait partie des disciplines de l'école primaire.

L'encouragement d'un enseignement complémentaire, assuré par des enseignants spécialisés, pourrait aussi être étendu à d'autres domaines de l'école primaire (comme par exemple le dessin; pour le sport en revanche, il existe déjà depuis longtemps une multitude de cours, parfois même soutenus par la Confédération). Le CB étant d'une part déjà réalisé en de nombreux endroits par des enseignants qualifiés, et la musique de même que l'instruction musicale ciblée, constituant d'autre part un domaine trop large pour être encore confié aux maîtresses et aux maîtres primaires déjà surchargés, l'intégration à l'école publique d'un enseignement qui, au niveau communal, fonctionne individuellement souvent bien, et son unification au niveau cantonal s'imposent tout naturellement. De plus, seule une telle prise en charge permettra d'assurer au niveau cantonal une coordination entre le CB et la branche musique de l'école publique (dénommée «musique scolaire») ainsi qu'un contrôle obligatoire des programmes d'enseignement.

La discipline gratuite CB de l'école publique – enseignée comme je l'ai dit par demi-classes – profiterait également aux enfants issus de couches socio-économiques défavorisées qui, pour des raisons financières et/ou de motivation, ne peuvent souvent pas bénéficier de l'offre des écoles de musique. Avec en plus le soutien cantonal de l'enseignement instrumental du secondaire, leur chance de pouvoir eux aussi apprendre un instrument serait considérablement augmentée.

Une prise en charge cantonale du CB permettrait également d'unifier et d'améliorer la formation et la rémunération des enseignants. D'autre part, les pensums seraient ainsi plus réguliers, mieux prévisibles, et surtout plus élevés, ce qui augmenterait la motivation à suivre une longue formation et pourrait même inciter à apprendre cette profession. Il faut ajouter le fait que le rôle inhumain attribué aux femmes, qui – et le CB le démontre une fois de plus au quotidien – continuent d'être traitées comme un groupe professionnel utilisable et manipulable à volonté, pourrait ici au moins être supprimé.

Enfin, les communes pourraient, malgré une réglementation cantonale, être tenues de continuer à prendre en charge la rémunération des enseignants du CB selon des tarifs unifiés.

Un démantèlement du CB serait préjudiciable

Il existe des communes qui – comme elles l'ont fait avec les écoles de musique – veulent également économiser sur le CB. On entend déjà parler de la liquidation totale du CB dans certaines écoles, sous prétexte que la formation musicale des écoles normales préparerait les maîtresses et les maîtres primaires non seulement à la branche scolaire musique, mais également à l'enseignement du CB. J'ai en ma possession des communications de l'école normale et du département de l'instruction publique soutenant cette ineptie. C'est pourquoi il faut affirmer ici très clairement qu'on peut difficilement imaginer un plus gros mensonge et qu'une telle affirmation représente un immense affront envers toutes les enseignantes du CB bien formées (qui avaient d'ailleurs pour la plupart déjà travaillé auparavant comme maîtresse d'école enfantine ou maîtresse primaire). A Bâle, les études pour le CB requièrent environ 50 pour cent du temps de travail hebdomadaire et durent deux ans – donc un multiple de ce qui est prévu à l'école normale pour la musique.

Si le département de l'instruction publique devait soutenir cette absurdité, il ferait encore d'un autre point de vue preuve de mauvaise foi: lors de la planification du programme d'enseignement, notre demande de deux heures hebdomadaires de musique (de la 1^{re} à la 9^{ème} année sans interruption) avait été rejetée pour la 1^{re} jusqu'à la 3^{ème} année, sous prétexte qu'une heure hebdomadaire suffirait, étant donné que les enfants auraient encore le CB. L'excuse était déjà alors cousue de fil blanc, puisque les enfants du canton ne bénéficiaient et ne bénéficieraient toujours de loin pas tous du CB, et qu'en 3^{ème} année, plus personne du tout n'en profite; mais elle tournerait définitivement à la farce si les contenus de la branche scolaire musique et du CB étaient soudainement réunis en une seule heure hebdomadaire.

Répétons-le une fois de plus: le CB ne doit en aucun cas être supprimé, mais il faut au contraire qu'il soit enfin proposé à tous les enfants dans le cadre cantonal de l'école publique.

Au sujet de l'académie argovienne de musique

Que les projets d'une académie argovienne de musique aient dû être enterrés est un moindre mal. Il y a premièrement trop de conservatoires en Suisse, et deuxièmement trop de petits conservatoires; de plus, en cette période de démantèlement du secteur public, même de grands instituts de formation risquent de voir leur nombre d'étudiants passer en-dessous du minimum nécessaire à la formation. La fusion de conservatoires, comme dans le canton de Berne ou en Suisse romande, et la collaboration entre les institutions ainsi consolidées (concentration de l'atelier lyrique et de la formation pour keyboard à Bienne, possibilité d'une formation de maître de chapelle pour l'ensemble de la Suisse alémanique par le regroupement de Bâle, Berne et Zurich) sont donc des nécessités. Le canton d'Argovie devrait apporter un large soutien financier aux conservatoires voisins en contrepartie d'un droit d'intervention. A l'époque du *numerus clausus*, il s'agit de se demander quels musiciens, et surtout quels pédagogues doivent être formés. Et là, un canton tel que l'Argovie peut et doit exercer son influence. Ou, comme l'a formulé Andreas Schlegel, initiateur de ces deuxièmes discussions de Stapferhaus sur l'éducation musicale: «Si les conservatoires ne sont pas en mesure d'orienter la formation des futurs enseignants instrumentaux en fonction des besoins de la pratique, nous, écoles de musique, ne pourrions plus à long terme reconnaître cette formation. Comme jusqu'à présent seul le conservatoire de Bâle s'efforce de corriger en conséquence ses cours, c'est à nous d'augmenter la pression sur les instituts de formation. Ceci pour la défense des enfants qui nous sont confiés et celle des futurs enseignants qui ne satisferaient pas aux exigences de la pratique.»

En revanche, le fait qu'en renonçant à une académie argovienne de musique on ait également abandonné l'idée d'un modèle cantonal de formation continue en pédagogie musicale est lourd de conséquences. On peut cependant alléguer une fois de plus que la Suisse est trop petite pour que la formation musicale continue soit réglée au plan cantonal. La fondation de l'Institut Suisse de la Musique, le centre de formation musicale continue à Aarau que j'ai eu l'honneur de diriger, avait tenu compte de ces circonstances, et l'Argovie peut s'enorgueillir d'avoir été le seul canton de Suisse à avoir soutenu financièrement cet institut et rendu ainsi possible sa création. Le rejet de l'article sur la culture lors de la votation d'il y a deux ans a empêché la constitution d'une base de travail efficace et durable, et l'institut a dû être fermé; ceci est une honte pour toute la Suisse et porte un préjudice considérable à l'éducation permanente de tous ceux qui exercent une activité musicale en Suisse. Autrement dit: l'institut doit être reconstitué, auquel cas les efforts louables, entrepris jusqu'ici par l'Argovie, l'autoriseraient à intervenir d'une façon décisive (le Conseil Suisse de la Musique, dont le siège est à Aarau, ne peut lui aussi survivre que grâce au soutien du canton d'Argovie).

Valeur de la musique et qualité de la formation musicale

En faisant abstraction du fait que l'éducation et l'enseignement sont des notions très problématiques, je demande aussi que l'on mette enfin un terme à l'abus de la musique comme moyen d'éducation et que l'on propose en contrepartie un enseignement musical qualifié, propre à développer le plus possible de capacités musicales. La musique porte en elle-même sa valeur et son but humanitaire; son adoption parmi les branches scolaires doit donc être réalisée de manière autonome et non pas être motivée par des objectifs extra-musicaux. Personne n'invoque la tolérance, le pacifisme, la joie de vivre comme buts pour légitimer l'adoption de la lecture, de l'écriture et du calcul en tant que matière d'enseignement; la nécessité de les maîtriser est posée en axiome et va de soi. Je n'ai encore jamais entendu parler d'éducation par les mathématiques et la physique; en revanche, on ne cesse de parler d'éducation par la musique. Et seuls les professeurs de musique se démentent pour prouver par mille voies détournées que s'occuper de musique ne signifie pas forcément du temps perdu...

Si les musiciens sont convaincus de la valeur de leur art, ils devraient aussi répondre publiquement de leur conviction et lutter pour les postulats qui en découlent. Tout domaine d'enseignement fait intervenir à la fois la raison, le sentiment et le corps. L'alternative: travail ou plaisir

est fausse; il faut au contraire encourager dans tous les domaines d'enseignement à la fois travail et plaisir, effort et détente, innovation et affirmation. En d'autres termes: mettons plus de cœur dans les mathématiques et plus de tête dans la musique! La séparation fatale entre disciplines intellectuelles, des sentiments et manuelles devrait enfin être supprimée; chaque branche devrait céder au principe fondamental ou du moins lui être subordonnée. L'idiotisme et l'égoïsme de branche n'ont plus rien à faire à l'école.

Qui veut sauver le domaine «artistique» doit cesser de considérer celui-ci comme une zone protégée. Si tous les types d'enseignement font intervenir travail et détente, raison, sentiments et corps, les branches «artistiques» actuelles seront enfin libérées de leur devoir de créer une compensation émotionnelle face aux autres branches intellectuellement ardues, et c'est seulement ainsi qu'elles seront prises au sérieux. Une telle compensation devient superflue lorsqu'elle a lieu de manière permanente dans tous les domaines d'enseignement. Il faudrait de plus mettre en pratique de façon conséquente le postulat selon lequel l'école ne comporte que des matières principales; ceci implique comme condition essentielle que toutes les branches d'enseignement – tant qu'il y a des notes – aient la même valeur aux examens.

La qualité de l'enseignement doit elle aussi faire l'objet d'une réflexion. La branche scolaire musique et l'enseignement instrumental exigent un répertoire très large de la part des professeurs. Il ne s'agit pas de promouvoir ici une méthode unique; chacune a ses avantages (à l'exception des méthodes brutales et angoissantes qui méprisent l'être humain). La seule chose à rejeter est l'utilisation continuelle d'une même méthode, un déroulement toujours identique des leçons. Le choix de la méthode ou des méthodes devrait être orienté en fonction du principe de l'individualisation. Toujours est-il que la méthode dite «entdeckenlassende Verfahren», basée sur les processus favorisant la découverte, la recherche de propres solutions par le procédé du «trial and error», reste beaucoup trop rarement utilisée, bien que l'apprentissage se déroule depuis l'enfance selon ce principe et que cette méthode conduise aux sédimentations (représentations) les plus durables dans le cerveau. C'est pourquoi l'apprentissage de la musique devrait être plus fortement orienté vers celui du langage. L'enseignant doit avoir la patience de rester en retrait et surtout d'accompagner, de renforcer et de différencier les processus d'apprentissage auto-initiés. Dans l'enseignement, on parle généralement beaucoup trop des professeurs, on donne trop de devoirs et pose trop de questions étroites, on veut inculquer trop de connaissances et de matière ardue non expérimentée par la pratique personnelle.

C'est pourquoi la pédagogie humaniste de Carl Rogers occupe pour moi une place centrale et même axiomatic. Selon lui, enseigner est «une activité relativement peu importante et largement surestimée»; les enseignantes et enseignants devraient bien plus être des personnes qui accompagnent, facilitent l'apprentissage, bref, des spécialistes de l'apprentissage. Ceux-ci devraient également éprouver un intérêt naturel, une sympathie et une empathie fondamentales pour leurs élèves, les accepter tels qu'ils sont, se réjouir de leur individualité, la développer et la compléter, ils devraient croire aux possibilités de développement (pas seulement sur le plan musical) de leurs protégés et reconnaître chaque progrès – aussi petit fût-il. Lors d'une enquête (Bastian),

une majorité de musiciens dits particulièrement doués, ayant gagné des concours instrumentaux alors qu'ils étaient encore enfants et réussi par la suite à entrer dans un orchestre ou même à mener une carrière de soliste, ont eux aussi affirmé que pour leurs premiers cours de musique, l'atmosphère de l'enseignement et l'attention portée par les professeurs avaient été plus importantes et plus durables que les connaissances instrumentales de ces derniers.

On n'apprend que ce dont on a besoin, qu'on peut comprendre, qu'on désire ou doit apprendre, qu'on pratique. C'est pourquoi l'apprentissage doit être décidé et jugé d'une manière beaucoup plus autonome et être orienté vers la pratique et les processus d'acquisition; il doit faire place à l'expérimentation, être vivant et enrichissant, et se dérouler dans une atmosphère affective. Ceci est valable pour tout enseignement, mais plus encore pour celui de la musique, qui fait intervenir tellement d'émotions. Je ne retombe pas pour autant dans l'aspect émotionnel de l'enseignement de la musique que j'ai attaqué plus haut, car il ne s'agit pas ici d'«ou bien, ou bien», mais, comme c'est le cas la plupart du temps, d'«aussi bien que»: aussi bien émotion que raison, critique que jouissance, enseignement musical qu'instrumental, approches individualisées que domaines d'enseignement à caractère exemplaire, chanter que jouer, composer qu'interpréter.

Résumé de mes postulats

1. Les écoles de musique doivent être placées sous une organisation faîtière cantonale et disposer des conditions-cadre correspondantes, d'organes de surveillance et d'un modèle de financement équilibré auquel le canton doit participer.
 2. Le CB doit être intégré à l'école publique. L'enseignement ne peut être assuré que par des enseignants spécialement formés; la formation actuelle de maître primaire ne qualifie pas pour le CB.
 3. Le canton d'Argovie doit faire pression sur les conservatoires voisins en faveur d'une formation polyvalente des enseignants instrumentaux. A l'avenir, les écoles de musique n'engageront que des enseignants ayant des capacités musicales et pédagogiques diversifiées. Le canton d'Argovie participera d'autre part à la refondation d'un institut suisse ou du moins suisse allemand de formation musicale continue.
 4. Tous les enseignants de musique s'engagent – si nécessaire par la voie politique, mais avant tout par un enseignement aux multiples aspects et proche des élèves – en faveur de la valeur axiomatic de la musique et de l'éducation musicale.
- 1971 signifiait une première étape pour la formation musicale argovienne, la deuxième devrait être tentée en 1996.

Toni Haefeli (AC)

Programme d'automne des JMS

Selon le programme des Jeunesses musicales de Suisse (JMS), il est en principe encore possible de s'inscrire aux camps musicaux suivants à l'heure ou paraissent ces lignes:

- 19^{ème} semaine musicales des JM de Neuchâtel, du 6 au 12 octobre à Zinal (s'adresser à J.-J. Taillard, 038/41 41 47).
- stage de musique de chambre avec l'ensemble «Pyramides», du 10 au 19 octobre à la Villa Joilmont, Erlich (s'adresser à D. et R. Tillmann, 032/88 13 95).
- 5^{ème} stage de musique de chambre «Musijuness», du 20 au 26 octobre à Omignon (F) (s'adresser à «Musijuness», 022/751 20 11).

HEUTSCHPIANOS
Sprungstrasse 2, 3000 Bern 15
Kunden-Parkplatz

Tel. 031/352 10 81
Fax 031/352 10 84

Ca. 25 Flügel und 120 Klaviere und Digital-Pianos ausgestellt. Miete-Kauf Möglichkeit. Lieferung und Service ganze Schweiz.

Fazioli Bösendorfer

Flügel-Occasionen

Yamaha Mod. 160	Fr. 8.900,- mit Fr. 135,-
Yamaha Mod. 173	Fr. 9.900,- mit Fr. 145,-
C. Bechstein Mod. 203	Fr. 15.900,- mit Fr. 230,-
Patrol Mod. 192	Fr. 15.900,- mit Fr. 225,-
Faurel Mod. 173	Fr. 25.800,- mit Fr. 385,-
Steinway & Sons Mod. 180	Fr. 38.500,- mit Fr. 580,-
Steinway & Sons Mod. 211	Fr. 42.000,- mit Fr. 630,-
Bösendorfer Mod. 200	Fr. 48.000,- mit Fr. 700,-
Steinway & Sons Mod. 274	Fr. 67.800,- mit Fr. 990,-
etc.	

Klavier-Occasionen

Zimmermann Mod. 107	Fr. 3.300,- mit Fr. 45,-
Hellas Mod. 110	Fr. 3.400,- mit Fr. 50,-
Groschman Mod. 110	Fr. 4.800,- mit Fr. 70,-
Sauter Mod. 120	Fr. 6.800,- mit Fr. 85,-
Sauter Mod. 114	Fr. 7.500,- mit Fr. 110,-
C. Bechstein Mod. 119	Fr. 9.900,- mit Fr. 135,-
Bösendorfer Mod. 125	Fr. 21.500,- mit Fr. 255,-
etc.	

Alle Occasionen mit drei Jahren Garantie.

Fazioli Bösendorfer

YAMAHA
RAMEAU
SCHIMMEL
FEURICH SCHMIDT FLOHR
KAWAI Steingraeber & Söhne
Alleinvertretung Kanton Bern